



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'EPS et du sport scolaire dans le pays

Question écrite n° 33447

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'EPS et du sport scolaire dans le pays. De très nombreuses études pointent les besoins de la population concernant les activités physique et sportive. La baisse de pratique des jeunes générations est alarmante à cet égard : « Entre il y a 40 ans et aujourd'hui, les enfants ont perdu 25 % de leurs capacités cardiovasculaires. Désormais un enfant sur 5 en France est touché par l'obésité. L'hypertension chez les jeunes, qui n'existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente... » analysait en février 2016 la professeure Claire Mounier-Vehier, présidente de la Fédération française de cardiologie. En cette rentrée 2021, l'Unicef fait le constat d'une baisse notable de la pratique chez les jeunes générations de l'activité physique et du besoin crucial de ce type d'activité. Toutes les études sont convergentes à ce sujet. Après quatre mois de confinement, il était encore plus nécessaire de renforcer la pratique physique sportive chez les jeunes. Parce que l'école concerne toute une génération et que l'EPS est obligatoire pour tous, sans discrimination, il était essentiel de renforcer cette discipline et le sport scolaire de la maternelle à l'université. Pourtant depuis la rentrée 2020, il semble que la situation de l'EPS en milieu scolaire se soit encore dégradée : manque d'enseignants et baisse des horaires dans cette discipline, diminution des postes au CAPEPS en 2018. La jeune génération qui a vécu le confinement risque d'avoir moins d'heures d'EPS et de sport scolaire en 2020 mais également les années suivantes. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il est envisagé de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement de 1 500 postes aux concours en EPS dès 2021, ce qui permettrait de revenir au taux d'encadrement qui prévalait en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33447

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7394

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)